

# FICHE PRATIQUE

## Garder ses volailles en sécurité

Comment lutter efficacement contre les nuisibles ?

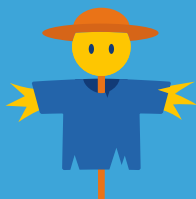


BioSécurité  
By TERDICI

### Comment prévenir des intrusions ?



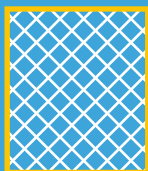
Mise en place d'une clôture de parcours. **Vérifier régulièrement les grillages, trous, terriers**



Système d'effarouchement



Disposer les points d'abreuvement et d'alimentation **en intérieur ou à l'abri**



**Grillager** les portes et fenêtres du bâtiment

Contrôler **régulièrement** les grillages, les trous et les terriers de renards.

Des contrôles doivent être effectués lors des vides sanitaires pour réparer les barrières si nécessaire.

### Pourquoi est-ce important de lutter contre les nuisibles ?

La prévention de l'introduction de prédateurs et d'oiseaux sauvages est importante pour **minimiser le stress** et la **nervosité des volailles**, réduire le risque d'introduction de **contaminants et d'agents pathogènes** ainsi que pour éviter la **dégradation du matériel** et des aliments destinés aux volailles.

### Lutter contre les insectes !

La lutte contre les infestations des bâtiments par les ténébrions doit commencer **dès l'enlèvement de la litière**.

La lutte contre les mouches et les poux rouges doit être effectuée avec des **insecticides adaptés** et les protocoles doivent être réfléchis **avec le vétérinaire**, idéalement lors du bilan sanitaire d'élevage.

### Prévenir des rongeurs :



Ne pas laisser traîner sur les abords du bâtiment des **objets pouvant servir de refuges** (tas de bois, poubelles, cartons, ferraille).



Maintenir l'herbe rase sur les abords, **les rongeurs n'aiment pas les zones découvertes**.



Évacuer les cadavres de volailles **quotidiennement** et les stocker dans le bac d'équarissage



Ne pas laisser d'aliments **sous les silos**

### Lutter contre les rongeurs.

#### Où placer ses pièges ?

Lieux de stockage d'aliments, le long des murs et des canalisations, câbles verticaux, passages de rongeurs caractérisés par des dégâts.

**N'hésitez pas à demander des conseils à votre technicien !**

Plus d'informations sur : <https://www.itavi.asso.fr>



Les détenteurs de volailles doivent pouvoir justifier d'un **contrat ou d'une procédure de dératisation** précisant les lieux de dépôt des appâts, des dates de dépôts et de la fréquence de vérification. **À conserver minimum 5 ans.**